L'UNGE prend la main

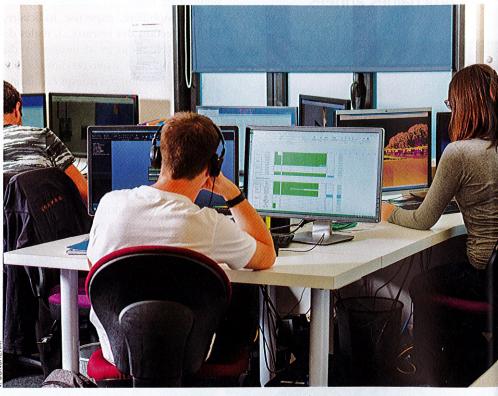
Les cartes syndicales sont rebattues et les nouvelles règles sur la représentativité s'avèrent très bénéfiques à court terme pour l'Union nationale des géomètres-experts et pour la profession.

MICHEL RAVELET

'Union nationale des géomètresexperts (UNGE) a de quoi se réjouir! Le syndicat de la profession sort grand vainqueur des nouvelles règles de calcul de l'audience des syndicats employeurs et devient le leader incontesté de la branche.

La réforme de la représentativité syndicale, introduite par la loi du 5 mars 2014, a conduit pour la première fois à mesurer la réelle représentativité des syndicats «patronaux» alors qu'auparavant seule celle des syndicats de salariés était en cause. Le but était manifestement de clarifier la situation, branche par branche, et d'écrémer les syndicats non représentatifs, non pour les éliminer mais pour ne pas alourdir les négociations collectives. Deux critères ont été retenus pour cet immense chantier: le nombre d'entreprises adhérentes au syndicat et le nombre de salariés qu'elles emploient. Les deux critères associés devant permettre de définir un pourcentage de représentation de chacun dans sa

Pour la branche professionnelle qui réunit les géomètres-experts, les topographes et les photogrammètres, le calcul



663 entreprises adhérentes à l'UNGE pour 6167 salariés...

énorme travail sous la surveillance d'un commissaire aux comptes. Sur environ 1400 entreprises existant dans cette branche, l'UNGE aligne 663 adhérents, la Chambre syndicale nationale des géomètres topographes (CSNGT) 77 et le Syndicat national des entreprises privées de la photogrammétrie et de l'imagerie métrique (Sneppim) 27. En termes de salariés, les rapports sont respectivement de 6 167, 239 et 1 158. A l'arrivée, l'UNGE se voit donc reconnaître une représentativité bien plus que majoritaire, à hauteur de 86,44% en termes d'entreprises et de 81,53 % en termes de salariés.

«Ces résultats sont particulièrement importants, d'une part parce que la repré-

a été vite fait, même s'il est issu d'un énorme travail sous la surveillance d'un commissaire aux comptes. Sur environ 1 400 entreprises existant dans cette branche, l'UNGE aligne 663 adhérents, la Chambre syndicale nationale des géomètres topographes (CSNGT) 77 et sentativité de l'UNGE est très largement démontrée, mais aussi parce que le fait de dépasser les 50 % nous permet de bénéficier d'un droit d'opposition à un accord collectif qui n'aurait pas notre aval», précise Régis Lambert, président de l'UNGE.

Car tout n'a pas toujours été simple dans la branche, du fait notamment de tensions avec les topographes. «Des accords délirants ont été signés, par exemple sur les salaires des cadres, entre le syndicat des topographes, qui n'emploie que très peu de cadres à notre différence, et un syndicat de salariés. Nous avions été obligés d'attaquer cet accord, ce qui est très lourd. Désormais, nous disposons d'un outil réglementaire à hauteur de notre représentativité. Nous pourrons mettre

notre veto à ce type d'accord manifestement dirigé contre les géomètres-experts », poursuit Régis Lambert.

Il n'en demeure pas moins que tout n'est pas si simple. Si la représentativité des différents syndicats patronaux a bien été définie, encore faut-il qu'elle soit officialisée et tout le monde, dans toutes les branches professionnelles, est dans l'attente d'un arrêté ministériel, à l'instar de ce qui s'est réalisé pour les syndicats de salariés. Cet arrêté, maintes fois annoncé mais toujours reporté, est nécessaire pour le dialogue social.

Des fusions pour rester forts?

« Nous avons globalement deux années de visibilité et de "toute puissance", même si l'idée n'est pas du tout de s'opposer systématiquement mais tout simplement de faire entendre notre voix. D'ailleurs, elle nous donne surtout plus de responsabilité dans la bonne marche du dialogue social, l'UNGE étant très souvent à l'origine des accords négociés. »

Pour les années à venir, cette visibilité n'est pas la même, l'idée étant quand même, pour les pouvoirs publics, de regrouper des « petites » branches pour en faire de plus grandes. Des seuils de 50 000 à 250 000 salariés sont régulièrement évoqués. Mais l'UNGE reste optimiste. « Nous sommes parmi les plus dynamiques et notre branche a multiplié les accords ces dernières années sur la convention collective, la complémentaire santé, la formation professionnelle... A ce titre, nous faisons figure de précurseurs au regard de bien d'autres branches plus importantes », insiste Régis Lambert.

Les géomètres-experts, les topographes et les photogrammètres pourront-ils maintenir leur autonomie de branche? Comme rien n'est sûr, l'UNGE étudie les pistes d'un rapprochement avec d'autres professions du cadre de vie. « Il faut réfléchir à l'opportunité d'une fusion, tout en écartant le risque d'être dilués. Il faut cependant savoir qu'aller vers une branche plus grande ne veut pas dire pour autant que ce risque deviendrait réel », précise Régis Lambert. La profession est proche d'autres, liées à la construction et à l'ingénierie. Par ailleurs, certaines professions, par exemple les architectes, ont

beaucoup plus de salariés mais beaucoup moins d'entreprises syndiquées en proportion. « Le seuil de 50 % est capital afin de garder

la haute main sur les accords collectifs et de

défendre la profession. Mais ça ne veut pas dire que nous ne pouvons pas atteindre ce seuil à plusieurs dès lors que tous les intervenants ont le même état d'esprit et la même vision.» La réflexion va bon train au bureau de l'UNGE et à son comité directeur, sans oublier les débats dans les commissions du paritarisme. L'Union nationale des professions libérales (UNAPL), dont l'UNGE est membre (lire aussi page 12), est également un lieu d'échanges avec d'autres syndicats patronaux et de réflexion sur les enjeux futurs et les évolutions probables. Le dynamisme passé de la branche, et le nombre d'accords collectifs réalisés pourraient aussi plaider en faveur d'un statu quo du côté des pouvoirs publics, mais en quelque sorte la position de l'UNGE semble être qu'il vaut mieux prévenir que guérir... Un rapprochement entre deux ou plusieurs branches, qu'il soit volontaire ou imposé par les pouvoirs publics, reste cependant très complexe, non pas pour trouver un mode de travail et un état d'esprit commun entre différentes professions, mais pour les effets induits dans les entreprises adhérentes. « Il y a toujours la tentation du nivellement par le haut», avertit Régis Lambert. En clair, les syndicats de salariés vont inévitablement demander à ce que les avantages acquis dans chaque branche se cumulent au profit de tous. Ce qui risque de conduire à une implosion et à la fragilisation des entreprises. Les salariés des cabinets de géomètres-experts disposent de forts avantages, par exemple en matière de prime de départ à la retraite ou de complémentaire santé. D'autres professions proches n'ont pas ces avantages mais peuvent en avoir d'autres. Cumuler le tout pour chacun est évidemment

Pour l'heure, il n'y a pas de réelles négociations, mais des pistes de rapprochement, des discussions, des échanges d'expériences, afin d'être prêts si d'aventure les branches professionnelles doivent se concentrer. C'est d'autant plus compliqué que la réforme attendue du code du travail va inévitablement avoir des incidences fortes.

impossible.

Points de vue

La hiérarchie des normes inquiète les syndicats

Le candidat Emmanuel Macron l'avait annoncé, le président de la République le fait : le code du travail va en grande partie être réformé par ordonnance, selon un texte présenté au conseil des ministres du 28 juin...

Avec des sujets à haut risque plafonnement des indemnités allouées par les prud'hommes, fusion des instances représentatives du personnel dans les grandes entreprises, réforme du compte pénibilité, création d'un CDI de projet (contrat à durée indéterminée mais lié à l'achèvement d'un chantier ou d'un projet de l'entreprise)... Mais le point le plus sensible concerne ce qu'on appelle la « hiérarchie des normes ». En clair, la force juridique de différents accords les uns par rapport aux autres Une tendance libérale propose qu'un accord d'entreprise puisse déroger à un accord de branche, au besoin avec quelques garde-fous juridiques ou réglementaires. De nombreux syndicats sont vent debout contre cette approche qui, selon eux, peut s'avérer très dangereuse. D'une part, si cette approche peut se comprendre pour les très grandes entreprises, elle n'est pas adaptée pour les autres. D'autre part, elle risque de fausser le dialogue social et même l'économie. Les syndicats de salariés dénoncent les risques de pression sur le personnel dans les petites entreprises. avec un chantage à l'emploi; les syndicats d'employeurs dénoncent les risques de concurrence déloyale qui peuvent en découler au sein d'une même branche. Un accord d'entreprise qui irait diminuer le coût du travail de façon plus ou moins artificiel, souvent au détriment des salariés, permettrait à une entreprise peu morale de décrocher marchés au détriment de celles respectant un accord de branche.